|  |  |
| --- | --- |
|  | **Coalition stratégique COP21**  **« Biodiversité et adaptation au climat :**  **comment mobiliser les acteurs pour participer à la préservation de la biodiversité»** |

*Cette coalition réunit les acteurs du secteur de l’environnement (Conservatoires, Agence de l’Eau, Parc naturel, associations…) ainsi que des acteurs économiques susceptibles d’avoir une action sur la protection des milieux (Chambres consulaires, aménageurs, Grand Port Maritime, carriers, offreurs de services liés à la biodiversité…). Elle a pour objectif de définir la feuille de route de mobilisation des acteurs du territoire pour réaliser des actions favorisant la préservation de la biodiversité et l’adaptation au changement climatique. Il s’agit notamment :*

* *De déterminer des leviers d’actions pour massifier l’action dans ce domaine*
* *D’identifier l’action attendue des différents acteurs*
* *De fixer une feuille de route collective*
* *De synthétiser ces trois éléments dans un « appel » aux acteurs concernés pour susciter leur engagement*

**1/ Objectifs stratégiques et plan d’action du PCAET**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le changement climatique, la Métropole a pour ambition de dépasser l’objectif national « facteur 4 » et **de réduire de plus de 75 % les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d’ici 2050**.Pour ce faire, et en complément d’une stratégie de réduction des émissions de GES, la Métropole cherche à **préserver le stockage carbone au sein des milieux naturels**.

Les écosystèmes jouent en effet un rôle dans la régulation des effets du changement climatique à travers le stockage de carbone. Les évolutions de changement d’occupation des sols et leurs usages influent alors sur le cycle du carbone dans les écosystèmes et favorisent soit le stockage de carbone (puits), soit l’émission de CO2 dans l’atmosphère.

Les premières évaluations montrent l’importance des milieux forestiers dans la séquestration du carbone qui représentent 90 % du stock. Les milieux agricoles assurent quant à eux une séquestration moindre en terme de quantité. Cependant leur forte représentation et leur gestion en font un atout en vue d’un potentiel accroissement de la séquestration sur le territoire de la Métropole.

Dans cette perspective, il est également nécessaire de **relever le défi de l’adaptation au changement climatique** : les changements liés à l’évolution du climat sont déjà perceptibles et concernent les risques naturels (inondations, sécheresse induisant potentiellement des feux de forêts, aléa « retrait gonflement » des sols argileux), l’organisation sanitaire et sociale (risque de canicule et prévalence accrue de certaines maladies comme l’asthme en lien avec la qualité de l’air), l’impact sur les écosystèmes et la biodiversité (capacité des espèces à s’adapter et/ou à migrer) et les transformations économiques (évolution de l’agriculture, modification des activités touristiques).

Les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) portent sur les actions suivantes :

* **Promouvoir un urbanisme durable et développer des aménagements exemplaires**
* **Améliorer les connaissances de l’impact local du changement climatique**
* Constituer et animer un groupe d’experts indépendants sur les questions d’adaptation au changement climatique : le GIEC local
* Analyser l’impact des épisodes caniculaires sur les effets d’îlots de chaleur
* Analyser l’impact du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux forestiers
* Renforcer les connaissances sur les risques d’inondation
* **Préserver les ressources en eau**
* Évaluer l’impact du changement climatique sur la ressource en eau
* Favoriser les économies d’eau sur le territoire
* Protéger la ressource en eau
* **Prévenir et lutter contre les risques d’inondation**
* Porter la stratégie locale de gestion du risque inondation au-delà du territoire de la MRN
* Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation
* Mettre en œuvre le programme d’actions de réduction des risques d’inondation
* **Préserver la biodiversité locale**
* Intégrer dans le PLUi des zonages spécifiques assurant une protection des milieux naturels
* Conserver la capacité d’évolution des écosystèmes face au changement climatique
* Développer un système de surveillance des espèces exotiques envahissantes et des espèces allergènes

**2/ Mobilisation des acteurs du territoire**

De nombreuses entreprises, communes ou administrations démarchées dans le cadre de la COP21 rédigent actuellement leur feuille d’engagement. Il s’agit d’un engagement à mettre en place, de nouvelles actions au-delà de ce qu’elles ont déjà faites ces dernières années.

Dans le domaine tertiaire de la biodiversité et de l’adaptation au changement climatique, ces actions portent principalement sur :

* Plantations ou jardinage sur le terrain
* Végétalisation de surfaces (toits, cimetières…)
* Entretien zéro-phyto des espaces verts
* Plans de gestion différenciée
* Eco-pâturage, ruches
* Audits-études environnementales
* Financement ou compensation carbone

Il conviendra à terme de pouvoir évaluer les superficies concernées par ces actions et l’impact obtenu.

La question posée est également celle de la massification de ces actions, au-delà de l’engagement de ces acteurs aujourd’hui actifs dans la COP21.

**3/ Freins**

A ce stade, les freins identifiés à la massification des actions sont les suivants :

* **Connaissance, sensibilisation**
* Manque de connaissance sur la biodiversité (inventaires partiels, actualisation des données irrégulière…)
* Sensibilisation encore insuffisante des acteurs au regard des enjeux
* « Intolérance » des publics pour le végétal
* **Concurrence des occupations du sol**
* Urbanisation
* Fragmentation des habitats par l'ensemble des besoins d'infrastructures
* Sites de compensation de plus en plus difficile à trouver
* **Gestion**
* Une politique de protection des espaces naturels, sans politique de gestion ou d'accompagnement, n'est pas fonctionnelle pour certains habitats

**4/ Quels leviers et quels acteurs mobiliser ?**

Lors de la réunion du 27/09/2018, nous vous proposerons de compléter la liste des freins et de travailler sur les leviers et acteurs à mobiliser pour massifier les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique.

Premières pistes de leviers et acteurs :

* **Connaissance, sensibilisation**
* Sujet porteur pour lancer des démarches participatives et citoyennes
* Création d’une agence régionale de la Biodiversité
* …
* **Concurrence des occupations du sol**
* Végétaliser des toitures, des parkings
* Mécénat, compensation carbone
* …
* **Gestion**
* Accompagnement pour l’élaboration et le suivi de plans de gestion différenciée
* …

Version du 21/09/2018